



**Conseil d'administration du 14 décembre 2015**

**Résolution n° 2015/38 - CA**

**Subventions accordées par le Parc national des Écrins**

Le Conseil d'administration du Parc national des Ecrins,

Vu l'avis favorable du Bureau,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2015 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président du conseil  
d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Bertrand GALTIER

**PROGRAMME d'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Programmation de participations financières**

Dossiers complets instruits : pour décision												
Code	Titre	Objet	Maître d'Ouvrage	Montant total	Montant subv <sup>***</sup> (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	(%)	Proposition de l'établissement (Euros)	(%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
5-2205-TOU	Mise en accessibilité de la Maison du berger – phase étude	Etudes pour la mise aux normes « accessibilité » suite au diagnostic « accessibilité des établissements recevant du public » effectué en décembre 2014 »	Communauté de communes du Haut Champsaur	2 300,00 €	2 300,00 €	1 150 € -Parc nat. des Ecrins – 50 % 1 150 €-Autofinancement -50%	1 150,00 €	50,00%	1 150,00 €	50,00%	4.1.4.	<p>Le Parc national est partenaire de cette maison thématique intercommunale et cofinancé les projets de la Maison du berger.</p> <p>Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : 4.1. : Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire, Mesure 4.1.4. Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics.</p> <p>Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.</p>
5-2205-TOU	Réhabilitation de la filière assainissement du Pré de la Chaumette – phase étude	Etude de mise en conformité du dispositif d'assainissement aujourd'hui équipé d'un seul ouvrage de traitement primaire.	FFCAM	14 850,00 €	14 850,00 €	Parc nat. des Ecrins – 7 425 € - 50 % Autofinancement – 7 425 € - 50 %	7 425,00 €	50,0%	7 425,00 €	50,0%	4.2.2.	<p>Le parc national a été associé au projet.</p> <p>Le projet contribue à l'axe de la charte : 4. Pour l'accueil du public et la découverte du territoire, Orientation : 4.2. : Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil, Mesure 4.2.2. Intégrer les refuges dans leur environnement.</p> <p>Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016.</p>
				<b>17 150,00 €</b>	<b>17 150,00 €</b>		<b>8 575,00 €</b>		<b>8 575,00 €</b>			